

L'épreuve externe en histoire n'aura pas lieu

■ La ministre de l'Éducation a annulé l'examen prévu ce mardi suite à des fuites sur Facebook.

C'est ce qu'on peut appeler un faux départ... La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH), a annoncé lundi soir l'annulation de l'épreuve standardisée d'histoire, liée à l'octroi du Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), que devaient passer ce mardi les élèves inscrits en 6^e générale et 6^e technique/artistique de transition. C'est la première fois que le CESS est obligatoire en dernière année de secondaire...

La cause de l'annulation? La divulgation, sur Facebook, de l'ensemble de l'épreuve concernant la compétence 3 en histoire. Cette évaluation externe commune consistait en la rédaction d'une synthèse, sous la forme d'un texte, au départ d'une question et d'un portfolio inédit (qui devait normalement être distribué ce mardi) portant sur une thématique liée aux problèmes et enjeux de notre temps.

"Tout a fuité"

Au-delà de la mobilisation des savoirs conceptuels, l'épreuve 2015 nécessitait également la maîtrise des savoirs relatifs aux mouvements terroristes dont les attentats ont frappé de nombreux pays d'Europe entre 1960 et 1990, précise le cabinet Milquet. En cas de réussite, le conseil de classe aurait considéré que l'élève a acquis cette compétence.

Mais voilà, patatras... Les documents

très précis, reprenant le thème de l'examen, les questions et le portefeuille de documents se sont retrouvés sur Facebook. "*Tout a fuité*", déplore-t-on, consterné, au cabinet de l'Éducation. Joëlle Milquet, qui a donc décidé d'annuler l'épreuve externe, dénonce avec force "*l'irresponsabilité des auteurs de ces fuites*".

Comment va-t-on récupérer cette épreuve qui n'aura pas lieu? Il semble très peu probable qu'un nouvel examen soit programmé avant la fin de la session (il reste 4 jours...). Joëlle Milquet devrait communiquer ce mardi aux directions la manière alternative d'évaluer cette compétence de synthèse : prise en compte du travail journalier, bilan de Noël ou autre solution.

Précision importante : les trois autres compétences supposées acquises en histoire en fin de secondaire (critique historique, communication...) ne sont pas concernées par cette annulation. Les établissements scolaires devaient organiser eux-mêmes les évaluations sur ces compétences-là.

Plainte contre X

L'épreuve de français, qui avait lieu lundi, a elle aussi fait l'objet d'une divulgation, partielle, sur les réseaux sociaux mais n'a pas été annulée. Seul le thème ("la littérature belge") s'est retrouvé sur Facebook – pas les questions ni le portfolio.

Joëlle Milquet déposera plainte contre X sur la base de la violation du secret professionnel. Elle exigera aussi de l'administration qu'elle utilise désormais d'autres méthodes, sécurisées, pour transmettre les épreuves externes de certification aux écoles.

An.H.